

L'ÉCHO AUCALEUC

PRINTEMPS 2024 - N°156
ISSN 1143-5313



L'ÉDITO DU MAIRE |

Le Maire, Christophe OLLIVIER



LE MAIRE VOUS INFORME :



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE L'ÉTAT EN CÔTES-D'ARMOR

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le public est informé que le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'État en Côtes-d'Armor est mis à sa disposition pendant deux mois :

du 15 avril au 16 juin 2024 inclus

Le public peut prendre connaissance du projet de PPBE à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

5 rue Jules Vallès à SAINT-BRIEUC
du lundi au vendredi (9h/12h - 14h/16h)

ou sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Bruit/Cartes-de-bruit-et-plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE-dans-les-Cotes-d-Armor/Plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE-ETAT>

et présenter ses observations sur le registre papier à l'adresse précitée
ou par courriel à l'adresse suivante :
ddtm-srsb-rn@cotes-darmor.gouv.fr

ou par voie postale à l'adresse suivante :
DDTM - 5 rue Jules Vallès - 22000 SAINT-BRIEUC

DINAN
AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé, Dinan Agglomération réalise une **enquête pour connaître les besoins et priorités de santé des habitants du territoire.**

Voici le lien vers le questionnaire, disponible jusqu'au 30 avril :

<https://daquest.dinan-agglomeration.fr/questionnaire-sante-habitants>

N'hésitez pas à remplir et diffuser cette enquête autour de vous. Le questionnaire est anonyme et ne vous prendra que 5 minutes.

Vous remerciant par avance pour votre participation.

SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS
DE CONSEILS MUNICIPAUX.....3

L'ACTION SOCIALE.....7

LES INFORMATIONS LOCALES.....8

L'ENSEIGNEMENT.....15

LA VIE ASSOCIATIVE.....17

ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS....19

LES DATES À RETENIR.....20

MÉMO.....23

Directeur de publication :
Le Maire, Christophe OLLIVIER

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte rendu intégral de chaque séance est disponible en mairie et sur le site de la mairie : www.aucaleuc.fr

SÉANCE DU
1^{er} FÉVRIER 2024

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Jacques CHEVÉ ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Olivier MORRY ayant donné pouvoir Elisabeth MATHIEU, Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Chrystèle MICHEL.

● Avis sur une consultation du public pour une installation classée : EARL du Chesnay Chel à La Landec

Une enquête publique est en cours depuis ce 1^{er} février et jusqu'au 29 février 2024 sur les communes de La Landec, Plélan-le-Petit, Trébédan, Aucaleuc, Corseul, Languédias, Quévert, Saint-Michel-de-Plélan et Vildé-Guingalan suite à une demande présentée par l'installation classée « EARL DU CHESNAY CHEL » en vue de l'extension d'un élevage porcin. La commune d'Aucaleuc est concernée par la mise à jour du plan d'épandage de cette installation.

✓ Avis défavorable par 5 voix contre et 8 abstentions.

● Autorisation du Conseil Municipal pour donner pouvoir à la Commission Communale d'Action Sociale pour l'attribution d'aides d'urgence

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal du 13 décembre 2023, il a été décidé de dissoudre le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), tout en précisant que la commune exercerait dorénavant directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS. En complément, il a également été décidé de remplacer le CCAS par « la CCAS », c'est-à-dire par la Commission Communale d'Action

Sociale composée des anciens membres du CCAS (6 membres élus et 5 membres extérieurs).

L'objectif de cette CCAS est de pouvoir attribuer d'éventuelles aides financières d'urgence à des concitoyens qui en feraient la demande. Pour ce faire, il convient que le Conseil Municipal donne son accord. Il est précisé que la CCAS ne pourra attribuer des aides que dans la limite de la ligne budgétaire annuelle qui sera votée par le Conseil Municipal.

✓ Approbation à l'unanimité

● Participation aux frais de scolarité 2022-2023 : scolarisation d'enfants d'Aucaleuc en classe ULIS de l'ensemble scolaire des écoles catholiques de Dinan

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la commune a été sollicitée par l'ensemble scolaire des écoles catholique de Dinan où deux enfants d'Aucaleuc ont été scolarisés en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) lors de l'année scolaire 2022-2023. Monsieur le Maire précise qu'une commune a l'obligation de participer aux frais de scolarisation des enfants domiciliés sur son territoire lorsque ceux-ci fréquentent une école dispensant un enseignement répondant à un besoin éducatif

particulier auquel la commune de résidence ne peut pas répondre. Cette obligation concerne bien entendu les enfants accueillis dans les écoles publiques mais également ceux accueillis dans les écoles privées sous contrat d'association (cas présent).

La commune d'Aucaleuc se doit donc légalement de participer à la scolarisation de ces deux enfants à hauteur du coût moyen départemental d'un élève soit $452,30 \text{ €} \times 2 = 904,60 \text{ €}$.

✓ Approbation par 9 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre

● Rapports annuels 2022 de Dinan Agglomération sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les rapports annuels 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public (RQPS) de l'eau potable et de l'assainissement ont été adoptés en Conseil Communautaire le 27 novembre 2023.

Pour rappel, c'est Dinan Agglomération qui exerce ces compétences. Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal. Ils portent sur

l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement (présentation du territoire desservi, mode de gestion des services, estimation du nombre d'habitants desservis, nature des ressources utilisées, linéaire des réseaux de desserte...)

Les rapports 2022 sont ainsi présentés à l'assemblée délibérante.

✓ Le conseil municipal prend acte des rapports

● Dinan Agglomération : points d'actualité

Révision générale du PLUiH :

Comme expliqué lors du dernier Conseil Municipal, une révision générale du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat) va être lancée par Dinan Agglomération.

Les élus référents de la commune pour les réunions de travail seront Monsieur Le Maire et Monsieur CHEVÉ. Messieurs BOUCARD et RENAUDIN seront suppléants.

SÉANCE DU
13 MARS 2024

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Pascal RENAUDIN ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ, Valérie GALLAND ayant donné pouvoir à Elisabeth MATHIEU.

● Compte administratif 2023

Monsieur CHEVÉ Jacques présente le compte administratif 2023 du budget communal 2023 :

BUDGET COMMUNAL

| | |
|--|----------------------|
| Recettes de fonctionnement | 687 146, 66 € |
| Dépenses de fonctionnement | 560 878, 20 € |
| Résultat de l'exercice | 126 268, 46 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice précédent | 234 152, 31 € |
| Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent | 157 000, 00 € |
| Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice | 203 420, 77 € |

| | |
|---|------------------------|
| Recettes d'investissement | 440 871, 09 € |
| Dépenses d'investissement | 742 082, 70 € |
| Résultat de l'exercice | - 301 211, 61 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice précédent | 308 734, 67 € |
| Résultat de clôture d'investissement de l'exercice | 7 523, 06 € |

En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et ne prend donc pas part au vote.

✓ Approbation à l'unanimité

● **Compte de gestion 2023**

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, présente le compte de gestion 2023 du budget communal dressé par le Service de Gestion Comptable de Dinan (comptable).

Les résultats du compte de gestion 2023 sont strictement identiques au compte administratif communal 2023, à savoir :

- Un résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice de 203 420, 77 €
- Un résultat de clôture d'investissement de l'exercice de 7 523, 06 €.

✓ **Approbation à l'unanimité**

● **Affectation du résultat 2023 au budget 2024**

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 203 420, 77 € et d'affecter cet excédent de fonctionnement au budget primitif 2024 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il propose d'affecter à la section d'investissement 45 000 € calculés de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---------------|
| Besoin de financement à la clôture de l'exercice 2023 : | - | 7 523, 06 € |
| + Restes à réaliser 2023 en dépenses : | + | 152 723, 00 € |
| - Restes à réaliser 2023 en recettes : | - | 100 288, 00 € |
| 45 000, 00 € (arrondi au millier d'euros supérieur) | | |

✓ **Approbation à l'unanimité pour affecter au budget primitif 2024 :**

- En recettes de fonctionnement au compte **002** : **158 420, 77 €**
- En recettes d'investissement au compte **1068** : **45 000, 00 €**

● **Personnel communal : modification de la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) pour 1 poste à l'école et mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire explique que la durée de temps de travail pour l'agent de l'école qui s'occupe tous les jours d'école, sur le temps périscolaire de 12h à 13h30 d'effectuer la surveillance de la cour de récréation, est devenue insuffisante.

En effet, l'agent aura pour mission complémentaire de renforcer le service d'encadrement de la garderie de 16h à 18h.

Ce nouveau besoin est lié à l'augmentation des effectifs en garderie le soir, avec régulièrement plus de 50 enfants.

Il est ainsi proposé de passer la DHS annualisée de ce poste à 10h45 par semaine (4h45 auparavant). Cette augmentation de DHS coûterait environ 6000 € par an à la commune.

✓ **Approbation à l'unanimité pour modifier la DHS du poste tel que proposé et pour modifier le tableau des effectifs de la commune en conséquence.**

● **Motion de soutien aux communes concernées par la fermeture de plus de 40 classes dans les écoles publiques des Côtes-d'Armor**

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un courriel de M. Ronan KERDRAON, président de l'association des Maires des Côtes-d'Armor qui propose aux Conseils Municipaux du Département de soutenir par une motion les communes concernées par la fermeture de plus de 40 classes dans le Département.

✓ **Approbation à l'unanimité de la motion visant à soutenir les Communes concernées et à demander l'annulation des fermetures de classes annoncées par la Direction Académique et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.**

● **Motion pour un cessez-le-feu en Palestine**

Suite à la rencontre avec l'association France Palestine lors d'un Conseil D'Agglomération qui proposait aux communes de voter une motion appelant à un cessez le feu immédiat, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter cette motion.

✓ **Approbation à l'unanimité de la motion demandant l'arrêt des bombardements dans la bande de Gaza et l'arrêt des ventes d'armes à Israël.**

● **Gestion du trait de côte par Dinan Agglomération : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne**

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération à compter de 2017, dans le cadre du programme 2023 de ladite Chambre et d'une enquête menée conjointement par la Cour des Comptes et plusieurs Chambres Régionales, relative à la gestion du trait de côte.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 19 février 2024, organisé suite à la communication et à la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque Maire des communes membres de l'Etablissement qui est chargé de le présenter au plus proche Conseil Municipal, ce rapport devant donner lieu à débat.

Le rapport est présenté par Monsieur le Maire.

✓ **Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

● **Dinan Agglomération : points d'actualité**

Révision générale du PLUiH : SCOT / ZAN :

La répartition des enveloppes foncières entre les Communes sera l'un des points délicats de la révision générale du PLUiH. En effet, la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévoit notamment une consommation foncière qui doit être divisée par deux entre la période 2011-2021 et la période 2021-2031.

Sortie et giratoire des Périaux et Bézardais :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a été organisée sur ce sujet par la Sous-Préfecture le 7 mars dernier. M. CHEVÉ, adjoint, représentait la commune.

Les services de l'État prévoient, pour améliorer la situation, de rallonger la bretelle de sortie sur la 4 voies et également de doubler la voie sur la fin de la bretelle avant l'arrivée sur le rond-point. Les feux régulateurs resteront en place et seront légèrement déplacés vers le pont plutôt que juste avant le rond-point.

Mise à disposition de composteurs pour habitants :

Afin de répondre à la forte demande des habitants, ce sont 30 000 composteurs qui seront mis à disposition des foyers sur 2 ans : 9 500 cette année et 20 500 en 2025.

Dans un premier temps, les distributions se feront entre avril et juin 2024 sur : Beaussais-sur-Mer, Plélan-le-Petit, Quévert et Saint-Cast-le-Guildo. Tous les habitants de Dinan Agglomération pourront se rendre sur l'un de ces quatre lieux pour récupérer un composteur. 20 autres lieux seront définis courant 2024.

Pour récupérer un composteur chaque habitant doit :

- S'inscrire via le formulaire en ligne sur le site de Dinan Agglomération.
- Participer à la session de sensibilisation sur le compostage (30 minutes).



L'ACTION SOCIALE |

• LE CCAS

SÉANCE DU 18 MARS 2024



Présents : Christophe OLLIVIER, Président, Jacques CHEVÉ, Elisabeth MATHIEU, Samuelle RABASTE, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Marie BOYER, Sandrine COLIN, Louis HENRY, Evelyne NICOLAS.

Absente représentée : Marie-Thérèse MASSOT ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur CHEVÉ Jacques, après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2023 du CCAS, présente le compte administratif 2023. Ce compte administratif 2023 peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

| | |
|---|---------------------|
| Recettes | 599,98 € |
| Dépenses | 1 647,00 € |
| Résultat de l'exercice | - 1 047,02 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice précédent | 1 515,88 € |
| Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 | 468,86 € |

✓ Approbation à l'unanimité.

Dans un second temps, Monsieur CHEVÉ Jacques présente le **compte de gestion 2023** du budget du CCAS dressé par le Service de Gestion Comptable de Dinan (comptable). Il est strictement identique au compte administratif 2023 du CCAS, à savoir un résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice de 486,86 €

✓ Approbation à l'unanimité.

Le présent Conseil d'Administration avait pour objet de clôturer le budget du CCAS en approuvant le dernier compte administratif puisque depuis le 1^{er} janvier 2024 le budget du CCAS a été transféré dans le budget communal.

Le CCAS est remplacé depuis le 1^{er} janvier par « la CCAS », c'est-à-dire par la Commission Communale d'Action Sociale composée des anciens membres du CCAS (6 membres élus et 5 membres extérieurs) qui exercera directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles et qui étaient auparavant dévolues au CCAS.

LES INFORMATION LOCALES

• L'ÉTAT CIVIL

Décès : Le 14 mars 2024, Madame Nicolle LEFEUVRE née BOSCHER.
La Municipalité soutient la famille et apporte toutes ses sincères condoléances.

Naissance : Au cours du mois de février la commune d'Aucaleuc a connu une nouvelle naissance. La Municipalité félicite et apporte tous ses vœux de bonheur à la famille !

Mariage : Aucun

• LES AUTORISATIONS D'URBANISMES

• LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

50 Bis La Harlais - Construction d'un garage

50 Ter La Harlais - Construction d'un garage

2 Lotissement La Petite Vallée - Pose d'une clôture

3 Rue des Arts et Métiers - Changement de destination d'un cellier et d'un préau en pièce de vie

1 Impasse des Vignes - Construction d'un carport

9 Ruelle des Vergers - Création d'une ouverture et changement de couleur des encadrements de fenêtres

7 Lotissement La Petite Vallée - Pose d'une clôture

4 Rue des Arts et Métiers - Pose d'un portail

1 Domaine de la Montagne - Construction d'un carport

10 Les Fontenelles - Agrandissement d'une ouverture

1 Le Vieux Bourg - Pose d'une clôture

9 Lotissement La Petite Vallée - Construction d'un abri de jardin

12 Lotissement Le Castel d'Anne - Pose d'une clôture

• LES PERMIS DE CONSTRUIRE :

10 Rue Roland Garros - ZA Bel Air - Bâtiment d'entreprise

4 Bis La Croix - Construction d'une annexe

7 Lotissement La Petite Vallée - Construction d'un carport et d'un atelier

1 La Denilais - Construction d'un carport

27 Le Vieux Bourg - Construction d'une maison individuelle

Si vous avez un projet de construction, d'aménagement ou autres, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie par téléphone ou directement en mairie aux horaires d'ouverture.

• RECENSEMENT



Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile



OBJECTIF
CITOYEN

www.defense.gouv.fr/JDC



Le recensement est obligatoire,

Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

• ÉLECTIONS EUROPÉENES

DIMANCHE 9 JUIN 2024

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024.



Le bureau de vote sera installé dans la salle polyvalente situé à la Croix Fresche Blanc.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Date limite pour s'inscrire avant les élections européennes : vendredi 3 mai 2024.

Pour vous inscrire vous pouvez soit compléter le formulaire papier disponible en mairie d'Aucelec, soit le faire directement en ligne sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396.

Attention, en ligne, la date limite d'inscription est fixée au mercredi 1^{er} mai 2024.

Dans les deux cas vous devrez être en possession d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.

La 1^{ère} inscription des jeunes qui atteignent 18 ans est automatique. Vous pouvez prendre contact avec la mairie pour vous en assurer.

Tous les nouveaux inscrits recevront leur carte électorale une à deux semaines avant le scrutin.

PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour du vote, pensez à faire procuration soit en complétant le formulaire papier disponible en gendarmerie soit en la préparant en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr suivi d'un rendez-vous en gendarmerie pour la vérification de votre identité.



IMPORTANT :

Pour faire procuration vous devrez être en possession de votre Numéro Nationale d'Électeur (NNE) ainsi que de celui de votre mandataire.

• ASAD MENÉ RANCE



L'ASAD (Association service et d'aide à domicile) recrute.

L'ASAD Mené Rance recrute des personnes pour exercer en tant qu'aide à domicile, avec ou sans expérience, sur le secteur d'Aucaleuc.

Toutes les nouvelles personnes embauchées bénéficient d'une période d'immersion et de formation interne. Les postes à pourvoir sont en CDD ou CDI, à temps plein ou à temps partiel, selon les souhaits des salariés.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec notre coordinatrice, Sophie Bagot-Pingier au 07 55 59 08 82 ou adresser votre candidature par mail à sophie.bagot-pingier@asad22.fr

Pour votre information, nos salariés bénéficient d'avantages parmi lesquels nous pouvons citer :

- Contrats de travail de droit privé (CDI ou CDD)
- Reprise d'ancienneté à partir du 1^{er} janvier 2023
- Plan de formation annuel, avec prise en charge de l'ensemble des dépenses de formation (y compris salaires, frais et remplacements)
- Garantie Prévoyance auprès de l'AG2R pour la maladie, l'invalidité et le décès
- Indemnités de dimanche et jours fériés majorées de 50%
- Mutuelle avec participation de l'ASAD Mené Rance de 70%
- Tickets restaurants
- Chèques cadeaux et culture offerts par le CSE

• RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES HABITANTS DE LA COMMUNE

A l'approche des beaux jours, nombreux sont les particuliers qui sortent dans leur jardin, plein d'entrain, pour « faire propre » après l'hiver.

Attention : certaines pratiques peuvent nuire à la biodiversité !

En effet, il est très fortement déconseillé d'effectuer tous travaux (destruction, entretien) sur les haies pendant la période allant du 15 mars au 31 juillet.



Pour rappel, l'utilisation de désherbants chimiques est strictement interdite toute l'année.

Pour limiter les nuisances sonores causées par le bricolage, le jardinage, la tonte de pelouse, des plages horaires doivent être respectées :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

• DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi oblige les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets à fournir une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages.

Dinan Agglomération met à la disposition des habitants des composteurs individuels en plastique recyclé et recyclable, d'un volume moyen est de 300-400 litres convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

Quelle démarche ?

- 1- Inscription sur www.dinan-agglomeration.fr (fournir un justificatif de domicile).
- 2 - Participation à la session de sensibilisation sur le compostage et mise à disposition du composteur.
- 3 - Installation du composteur à son domicile et tri des biodéchets.

Toutes les dates et les lieux de distributions sont à retrouver sur www.dinan-agglomeration.fr

Contact : Service collecte et réduction des déchets
Tél. 02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

**RÉSERVEZ VOTRE
COMPOSTEUR !**

TOUTES LES DATES ET LES LIEUX
DE DISTRIBUTIONS SUR
WWW.DINAN-AGGLOMERATION.FR

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

• PASS CULTURE

Qu'est-ce que le pass Culture ?

Le pass Culture contribue à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Il se compose de deux déclinaisons : une part collective pour la mise en place de projets par classe au sein des établissements scolaires à partir de la 4^{ème} et d'une part individuelle à la disposition des jeunes de 15 à 18 ans.



Tous les jeunes (scolarisés ou non) de 15 à 18 ans bénéficient depuis janvier 2022 d'un crédit pass Culture. Ce crédit leur permet d'accéder à des biens et des services culturels : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres...

Il varie selon l'âge des élèves :

- 20 € pour les jeunes de 15 ans ;
- 30 € pour les jeunes de 16 et 17 ans.
- Les jeunes de 18 ans bénéficient de leur côté d'un crédit de 300 €, à dépenser durant 2 ans.

Comment bénéficier du pass Culture ?

De 15 à 17 ans : 4 étapes

- 1 - Télécharger l'application pass Culture ;
- 2 - Se munir de ses identifiants EduConnect (disponibles auprès de son établissement) et créer un compte ;
- 3 - Ouvrir des droits grâce à ses identifiants EduConnect ;
- 4 - Utiliser son crédit en achetant des activités ou biens culturels.

À 18 ans : L'inscription se fait directement sur l'application pass Culture.

Toutes les informations sur education.gouv.fr/passculture

• POUR RAPPEL

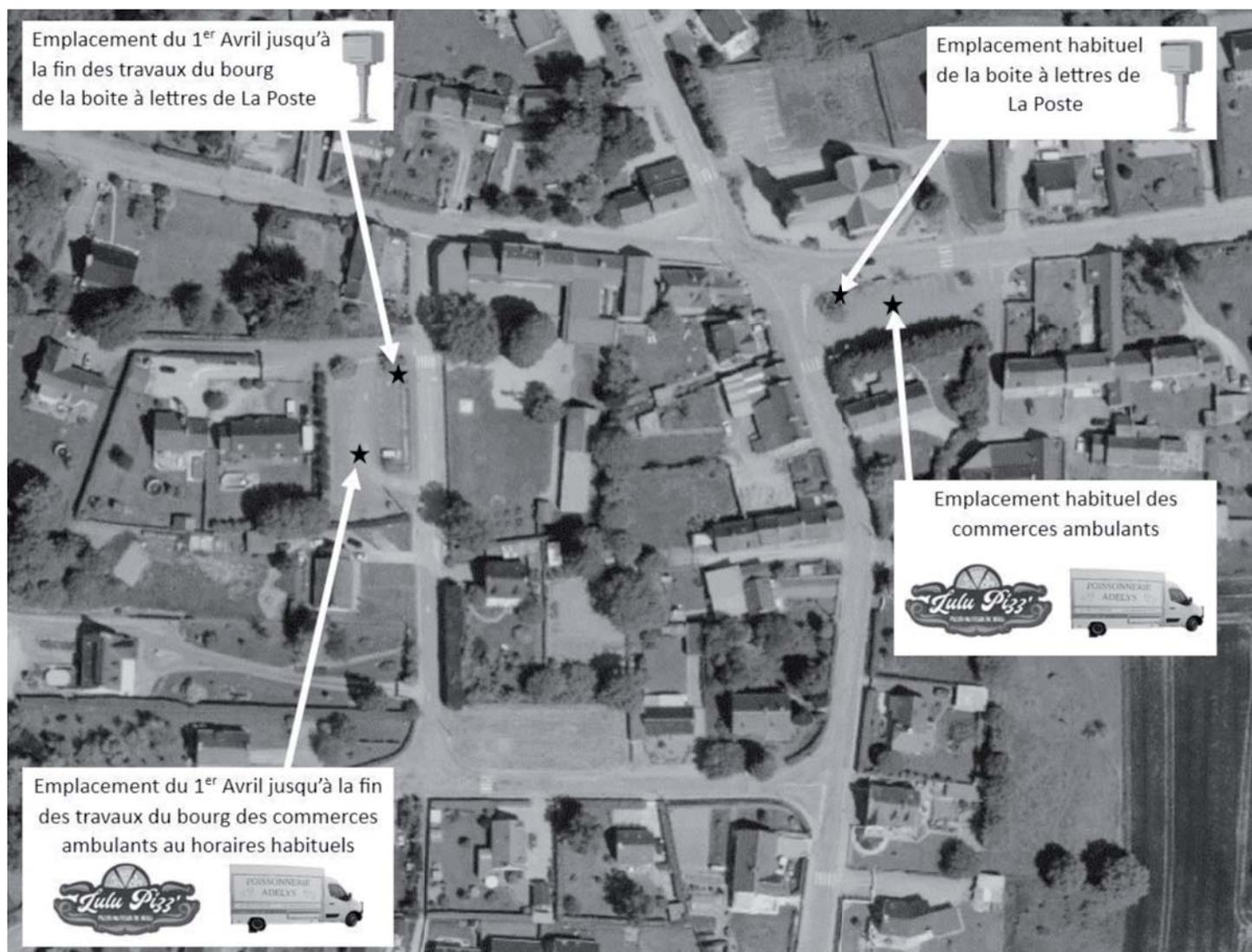
Pour rappel, les 2 rues après la salle polyvalente en allant vers le bourg sont des priorités à droite.



Priorités à droite

Priorités à droite

• NOUVEAUX EMPLACEMENTS



• SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES ASSOCIATIONS

2 supports grillagés permettant l'affichage de banderoles pour les associations ont été installés par les services techniques de la commune à la salle polyvalente et à la Croix (ici en photo).



• LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque s'est quelque peu dépoussiérée. En effet sur une matinée de travail, les bénévoles ont procédé à un désherbage* qui ne souffrait plus de report.

*désherber = Retirer les ouvrages vétustes ou obsolètes des collections d'une bibliothèque



En effet comme toute bibliothèque, il vient un temps où les étagères ne suffisent plus à contenir tous les ouvrages du fait des dons et des achats.

Tous présents, les six bibliothécaires ont donc fait de la place sur les étagères des rayons adultes (rayons de droite en rentrant dans la bibliothèque). Cela a permis d'aérer les étagères, de les réétiqueter, de remiser les livres en mal de lecteurs de deux manières :

- D'une part en mettant au pilon nombre d'ouvrages qui ne sont pas sortis depuis longtemps de la bibliothèque. (Ces ouvrages sont définitivement supprimés)
- D'autre part en remisant d'autres ouvrages hors des rayons. Ces derniers peuvent toujours être empruntés mais vous ne les verrez pas en venant à la bibliothèque, mais sur le site de LIRICI vous les trouverez toujours empruntables sous la rubrique « Réserve empruntable »

Nous vous convions tous à nous signaler vos envies de lecture, envies d'achats pour la bibliothèque que nous nous efforcerons de combler.

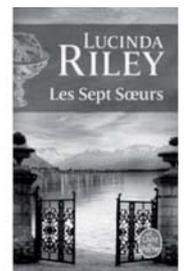
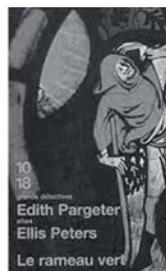
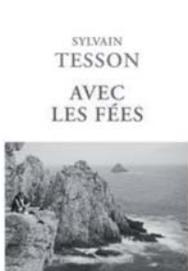
Par ailleurs, n'hésitez pas à nous rédiger un avis sur les livres que vous nous avez empruntés, avis que nous transmettrons aux autres lecteurs de la bibliothèque par le biais de post-it sur la couverture des livres.

Merci d'avance à tous.

L'équipe de la bibliothèque

Gisèle, Jacques, Jocelyne, Louis, Marie-Thérèse et Valérie

Nouveautés :



Notre petite énigme :

Mon premier est bavard,
Mon deuxième est un oiseau,
Mon troisième est au café,
Mon tout est une pâtisserie...

Réponse bulletin précédent :

« Paris est métropole, Virginie aimait trop Paul et l'ours blanc est maître au pôle. »

L'ENSEIGNEMENT |

• LA VIE DE L'ÉCOLE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES :

Chers parents,

La campagne d'inscription scolaire pour la rentrée 2024 est ouverte. Sont concernés tous les enfants nés en 2021, même s'ils fêteront leurs 3 ans après la rentrée des classes.

Voici les démarches à effectuer :

- Adresser un courriel à la directrice mentionnant le nom, le prénom et la date de naissance de votre enfant à « ecole.0220725u@ac-rennes.fr » afin de vous faire connaître ;
- Un mail contenant différentes informations vous sera adressé à la mi-mai et vous serez conviés à une rencontre et visite d'école avec la directrice et la maitresse courant juin ;
- En amont, vérifier que votre enfant est à jour de ses vaccinations.

A bientôt.

Madame Toutain, directrice

LA VIE DU CFA |

• ACTUALITÉS

DÉBUT DE LA CAMPAGNE DE L'APPRENTISSAGE

La campagne d'apprentissage pour la rentrée 2024 a débuté. Le CFA de Dinan-Auceleuc a déjà reçu de nombreuses inscriptions pour ses formations. Des places sont encore disponibles dans certaines sections.

Le CFA propose des formations en alternance dans 8 filières du CAP au BTS :

- Alimentaire (boulangier-pâtissier)
- Bâtiment et bois
- Bien-être (coiffure)
- Cuisine-hôtellerie-restauration
- Management-vente-commerce
- Mobilité (carrosserie-peinture, maintenance PL et vendeur magasinier)
- Soins des animaux (toilette canin et félin)
- Techniques graphiques (signalétique-décors graphiques)

Madame Gomez et Madame Donio, conseillères en formation du CFA aident les candidats à trouver une entreprise pour tous les métiers proposés (contact : 02 96 76 27 37).

Pour aider les jeunes à faire un choix, le CFA accueille régulièrement des élèves en « immersion » dans les cours de pratique afin qu'ils découvrent le métier (sur inscription au 02 96 76 27 37).

COMPÉTITION « WORLDSKILLS » :

Cette compétition internationale des métiers est ouverte aux jeunes professionnels de moins de 23 ans. Elle s'apparente aux « Jeux Olympiques » des métiers.

Les candidats de l'équipe de France de « peinture automobile » viendront s'entraîner du 21 mai au 24 mai et du 1^{er} au 5 juillet dans les ateliers du CFA .

LES MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE :

Le Campus continue de proposer des temps dédiés à l'orientation et à l'information sur les métiers et les formations en alternance.

La prochaine date :

- 17 avril 2024 à 14 h « Restauration-Crêperie »

Dates et inscriptions sur le site internet :

- Les Mercredis de l'apprentissage - CFA CMA Bretagne (cfa-cma-bretagne.fr)

APPLICATION « MÉTIER DE OUF ! » :

Créée par le réseau des Chambres de Métiers, cette application met en lumière les métiers de l'artisanat qui ont un avenir prometteur et offrent des opportunités d'emploi.

L'objectif est de proposer aux jeunes en quête d'orientation professionnelle de découvrir ces métiers de l'artisanat grâce à des témoignages vidéo d'apprentis. En quelques clics, ils peuvent être mis en relation avec un conseiller du CFA pour les guider.

Le tournage des vidéos métiers pour la crêperie, le toilettage et le conseiller de vente aura lieu mercredi 17 avril au CFA de Dinan-Aucaleuc.

[https ://unmetierdeouf.fr](https://unmetierdeouf.fr)

CONCOURS « JE FILME MA FORMATION » :

Les apprentis en formation « TFP Conseillers de vente pièces » ont participé au concours « je filme ma formation » et ont été sélectionnés pour la remise des prix le 26 mars au grand Rex à Paris.

Le but étant de présenter leur formation, leur métier.

Sous le haut patronage du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, du Ministère du Travail, ce concours est une occasion unique pour les établissements, leurs enseignants et leurs élèves, de faire découvrir les formations qu'ils dispensent et/ou reçoivent.



LA VIE ASSOCIATIVE |

• AMICALE LAÏQUE

C'est le printemps !

Le printemps est là et l'amicale laïque s'active pour mettre en place les prochains événements !

Depuis le mois de janvier, deux actions ont eu lieu.

La première était une vente de brioches, gâteaux, chocolats et pâte à tartiner à laquelle parents et habitants de la commune ont participé.

La deuxième était la représentation de théâtre avec la pièce « Les vieux cons ! » jouée bénévolement par Les troubadours du Mont-en-va de Lanvallay qui a eu lieu le samedi 16 mars.



104 spectateurs sont venus profiter de cette joyeuse soirée !

Et nous, bénévoles de l'amicale et enfants présents avons aussi pleinement apprécié ce moment !

Quelle équipe de choc que cette troupe qui joue pour le plaisir au profit de diverses associations, dont la nôtre cette fois-ci !

Les entrées vendues ainsi que la buvette et la vente de gâteaux préparés par les parents d'élèves ont permis de récolter des fonds grâce auxquels les enfants pourront partir au Puy du Fou ou au zoo de la Bourbansais et participer à bien d'autres activités organisées par l'équipe enseignante.

Au moment où nous écrivons ce mot, le prochain événement prévu est la chasse aux œufs le

samedi 6 avril à la salle polyvalente. Nous espérons qu'elle aura autant de succès que l'année passée et que le soleil sera de la partie !

D'ici la fin de l'année une autre vente de gâteaux Bijou et une autre vente de saucissons sont prévues et l'amicale a déjà commencé les préparatifs pour la fête de l'école qui aura lieu le samedi 8 juin à partir de 14h à l'école.

Nous remercions tous les parents, les enseignants, le personnel municipal et les habitants d'Aucaleuc pour leur participation à nos actions ainsi que tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour organiser tous ces événements ! Les enfants de l'école ont de la chance d'être ainsi soutenus par l'ensemble de la commune !

Au plaisir de vous croiser lors de nos prochaines manifestations.

Contacts et informations :

amicale.aucaleuc@outlook.fr - 06 79 01 48 92
Boîte aux lettres à côté du panneau d'affichage de l'école.
Facebook : L'amicale Laique Aucaleuc

• CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de l'amitié d'Aucaleuc a rouvert ses portes !

Afin de passer un bon moment de convivialité, vous êtes invités à nous rejoindre :

• **Tous les mercredis** à la salle polyvalente (hors vacances scolaires) à partir de 14h.
Jeux de cartes, de société et bien d'autres...

• **Tous les lundis** à partir de 14h pour l'activité randonnée.
Départ du parking de la salle polyvalente.

Prix de l'adhésion 14 €.

Contacts et informations :

Madame Joëlle Richard - Tél : 06 36 69 26 72

• HANDISPORT LOISIR

Notre association Handisport Loisir Aucaleuc a de bons résultats cette année encore.

A la sarbacane, le 5 décembre dernier, au challenge national à Brest, Olivier, avec potence, a terminé premier et Corinne, sans potence, a été classée première.

Pour les championnats Régionaux de la Boccia qui ont eu lieu les 13 et 14 mai 2023, Olivier a fini troisième et Luc a été qualifié pour les championnats de France à Arras du 6 au 10 décembre dernier et est éliminé en 1/4 de finale.

Le 23 mars nous sommes deux qualifiés pour le championnat de France de sarbacane à Ailly-le-Haut-Clocher (80690), les 6 et 7 avril pour les régionaux de Boccia à Lorient.

Vu notre investissement dans ces activités sportives, nous souhaitons renouveler nos tenues pour notre présentation aux prochaines compétitions.

Par conséquent, nous serions heureux de trouver des sponsors qui veillent bien nous accompagner dans ce projet.

Les personnes intéressées peuvent contacter le président de l'association, Monsieur Luc Hamoniaux par mail : handisportloisirsaucaleuc@gmail.com

• HOGAN COUNTRY SCHOOL

Comme les années précédentes, nous avons organisé le 13 janvier, un bal country au profit du Téléthon.

Nous avons changé la date, en raison des nombreuses manifestations à la même date, en décembre 2023.

De nombreux clubs de danses étaient présents, venant de tous les départements bretons et de La Manche. Une centaine de danseurs se sont régalez sur de la vraie musique country.

Nous regrettons que les aucaleuens ne se soient pas déplacés, au moins pour participer aux dons et/ou écouter de la belle musique.

Merci à ceux qui étaient présents.

Merci à Monsieur le Maire et Valérie et à nos amis du club « Armor-Ricains » pour le coup de main.

Pour info, nous avons déposé 662 € à l'AFM Téléthon.

Pour le bureau, la présidente Martine Martin.

• OSCALOC

Pas d'édition en 2024. L'association s'est mise en sommeil lors de son assemblée générale de janvier.

Nous remercions tous les habitants bénévoles, marcheurs et coureurs qui nous ont permis d'aider Olivia, Nohan, Jade et Jules.



ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS |

• VOEUX DU MAIRE

Voeux du Maire du 6 janvier 2024



Remise d'un maillot de champion du monde de roller de Vincent Esnault par l'association Souffle d'espoir.



Remise d'un chèque de 300 € à la commune par l'association Souffle d'espoir.

• RÉUNION SUR LE PIÉGEAGE DU FRELON ASIATIQUE

Mercredi 21 février 2024 avait lieu une réunion sur le piégeage du frelon asiatique. Plus de 50 personnes étaient présentes, des habitants d'Aucaleuc, mais également des communes voisines, Quévert, Trélivan...

Ce fut l'occasion pour Madame Alexandra LECONTE de Dinan Agglomération et Monsieur Christian GUESPIN président du GDSA 22 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) d'expliquer le cycle de vie du frelon asiatique, et par conséquent la période de piégeage possible afin de limiter sa propagation.

Les personnes qui le souhaitaient ont pu repartir avec un piège en fin de réunion.

Pour les personnes qui veulent un piège, mais qui n'ont pas pu se libérer pour cette réunion, n'hésitez pas à venir vous présenter en mairie.



• CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie



LES DATES À RETENIR

Plus d'infos sur le site www.aucaleuc.fr onglet « vie locale » rubrique « dates à retenir »

MAI

| | |
|-----------------|--|
| Mercredi 8 mai | Commémoration du 8 Mai 1945 Monuments aux morts à 10h30 |
| Jeudi 9 mai | Vide greniers de la société de chasse, centre bourg, toute la journée |
| Samedi 11 mai | Ball-trap de la société de chasse, terrain face au CFA à 14h |
| Dimanche 12 mai | Ball-trap de la société de chasse, terrain face au CFA à 10h |

JUIN

| | |
|---------------|--|
| Samedi 8 juin | Amicale laïque - Fête de l'école École à partir de 14h |
|---------------|--|

• LES TRAVAUX

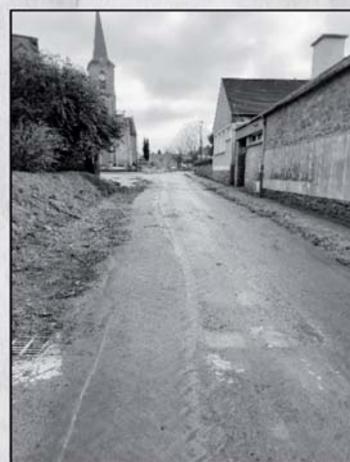
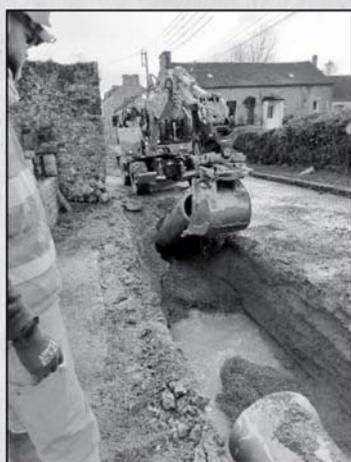
Les travaux de la tranche 2 de l'aménagement du bourg.

- L'effacement des réseaux rue du Chatelet et ruelle des Vergers a été réalisé en 3 semaines fin janvier-début février par l'entreprise Sturno.



- Fin février, profitant des vacances scolaires, c'est l'entreprise Colas qui a commencé les travaux d'assainissement pluvial derrière l'école dans la rue de la Mairie, le carrefour de la mairie et le début de la rue qui mène au Vieux Bourg.

La rue de la Mairie :



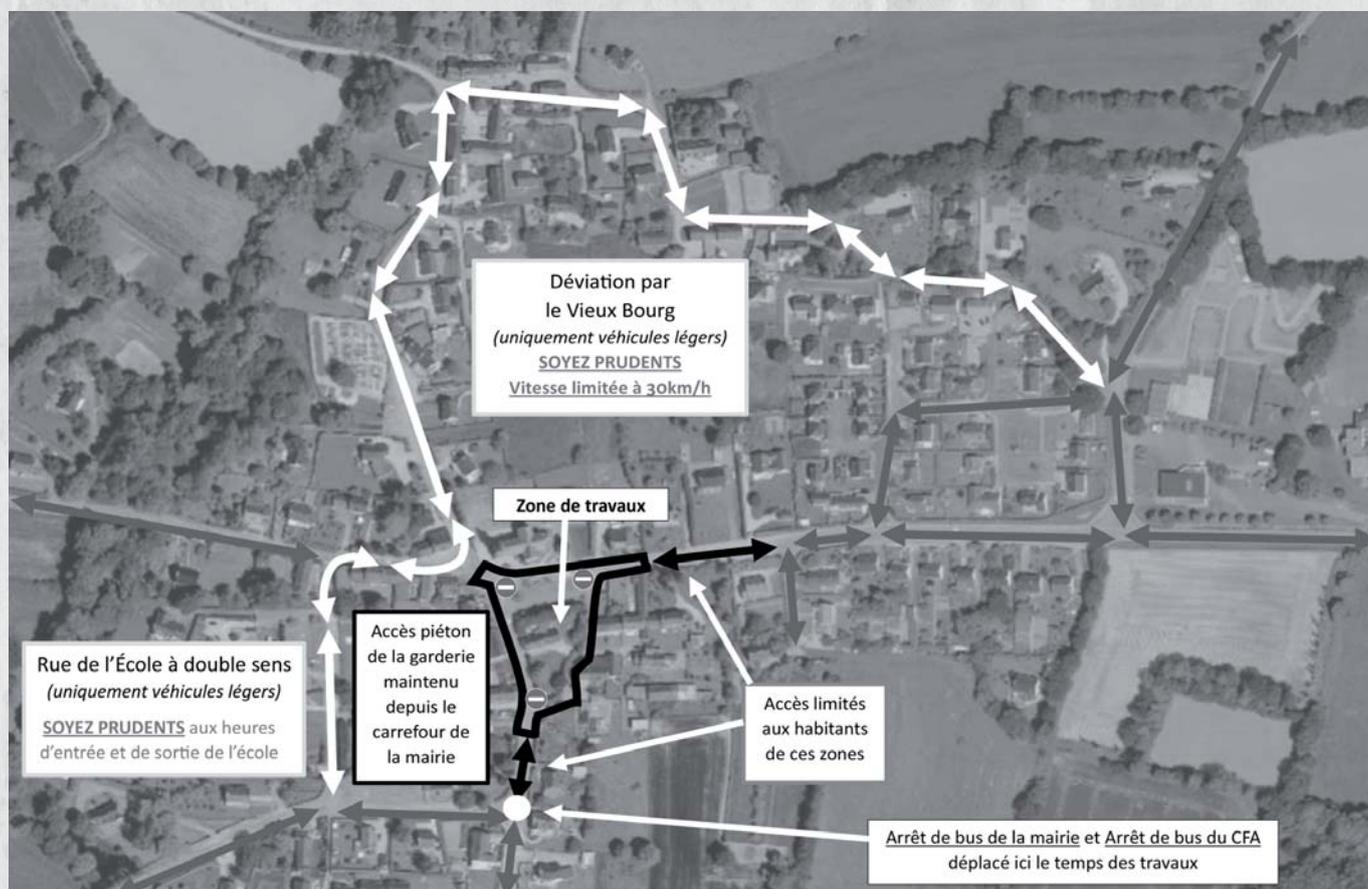
Le secteur de la mairie :



- Vers la mi-avril, ces travaux sur le secteur « rue de la Mairie et début du Vieux Bourg » s'achèveront, sauf les travaux de surface qui seront réalisés ultérieurement.

• **À partir de la mi-avril**, suivront les travaux d'aménagement dans le secteur « début rue des Arts et Métiers et début rue du Châtelet ».

Ainsi la déviation sera modifiée comme ci-dessous :



Les travaux de surface de la rue de la Mairie et du début du Vieux Bourg ne seront terminés qu'à la fin du chantier en même temps que ceux du secteur « début rue des Arts et Métiers et début rue du Châtelet ».

Cela signifie que lorsque la déviation ci-dessus sera mise en place, la voirie de la rue de la Mairie jusqu'au début du Vieux Bourg ne sera pas terminée. Nous vous demandons ainsi toute prudence lorsque vous traverserez cette zone qui sera en double sens de circulation. Si vous en avez la possibilité, il est conseillé d'éviter cette zone en partant directement vers Trélivan ou vers Dinan.

Les déviations mises en place pendant toute la durée du chantier évoluent suivant l'avancement de celui-ci. Merci de votre compréhension.

Par mesure de sécurité pour les ouvriers du chantier mais aussi pour vous les usagers, merci de bien respecter ces déviations.

L'ensemble de ces travaux occasionnent obligatoirement des désagréments (poussières ou boues, circulation de véhicules de chantier, déviations) pour les usagers du bourg ainsi que pour les commerces ambulants. Merci de votre compréhension.

MÉMO |

• LA MAIRIE ET LES ÉLUS



2 rue de la Mairie
Tél. 02 96 39 40 68
Mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr
Site : www.aucaleuc.fr

• LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

URGENCES MÉDICALES

Service des urgences :

Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde :

Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h à 23h
Le dimanche de 8h à 23h
74 rue Chateaubriand
(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)
Tél. 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

Défibrillateurs sur la commune :

- Rue de la Mairie
(dans le local technique au niveau de l'école - renforcement sur la rue de la Mairie)
- À la salle polyvalente
(à côté du local technique / local EDF)



Horaires :

Lundi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Permanences :

Maire : sur rendez-vous

Adjoint : sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter le secrétariat de mairie.

• LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART

Permanences sur rendez-vous uniquement
(chaque mercredi (hors jours fériés) - De 9h à 12h)
Lieu : Atelier du 5 Bis
5 bis rue Gambetta - Dinan
Tél. 02 96 39 38 21 - www.conciliateur.fr

• LES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers :

Jours de collecte pour les déchets ménagers :

Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi

Zone sud d'Aucaleuc : mercredi

Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre

La Basse Freschais : verre et papier

Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménagers / vêtements

- Déchetteries :

Déchetterie de Quévert :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45

Déchetterie de La Landec :

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 18h

Mercredi et samedi : de 9h à 12h
et de 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h



COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Mercredi 17 avril de 9h00 à 12h15

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE.

Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Quartiers ou lieux-dits :

1 au 9, 4 au 22 rue DES ARTS ET METIERS
2 au 4 rue DE LA MAIRIE
6 DOMAINE DU PRE MEFFRAY
1 au 3, 12 LE VIEUX BOURG
1 au 3, 4 rue DE L'ANCIEN PRESBYTERE

1 au 3, 2 au 4 rue DE LA BARRE
5 rue DE L'ECOLE
1 au 3, 7 au 9 RUELLE DES VERGERS
1 au 7, 11, 2, 10, 14, N34 rue DU CHATELET
2 au 4, 8 LE BOURG

Info dernière minute :

D'AUTRES COUPURES DE COURANT

sont programmées sur toutes la commune pendant toute la journée du

lundi 13 mai 2024.

Pour plus de détails, pensez à consulter le site internet de la commune.